

Prime exceptionnelle pouvoir d'achat : ce que vous devez savoir

Chers collègues,

Nous allons bientôt percevoir la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, et vous vous posez des questions. Nous avons synthétisé l'essentiel pour vous. Voici ce que vous devez absolument savoir :

1. LA PRIME EN BREF :

Cette prime est destinée aux agents publics, dont les professeurs des écoles, en fonction de leur rémunération brute annuelle sur la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. La prime sera versée **en une seule fois** par votre employeur.

2. Combien allez-vous recevoir ?

Voici le barème détaillé :

- **Annuel ≤ 23 700 €** (Mensuel ≤ 1 975 €) : Prime de **800 €**
- **Annuel entre 23 701 € et 27 300 €** (Mensuel entre 1 975 € et 2 275 €) : Prime de **700 €**
- **Annuel entre 27 301 € et 29 160 €** (Mensuel entre 2 275 € et 2 430 €) : Prime de **600 €**
- **Annuel entre 29 161 € et 30 840 €** (Mensuel entre 2 430 € et 2 570 €) : Prime de **500 €**
- **Annuel entre 30 841 € et 32 280 €** (Mensuel entre 2 570 € et 2 690 €) : Prime de **400 €**
- **Annuel entre 32 281 € et 33 600 €** (Mensuel entre 2 690 € et 2 800 €) : Prime de **350 €**
- **Annuel entre 33 601 € et 39 000 €** (Mensuel entre 2 800 € et 3 250 €) : Prime de **300 €**

3. CAS PARTICULIERS :

Si vous avez travaillé sur une partie de l'année seulement ou à temps partiel, le montant de votre prime sera ajusté en conséquence. Pour le calcul de votre rémunération sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, vous devez rapporter ce que vous avez perçu à un traitement sur 12 mois. Par exemple, si vous avez été rémunéré 9 mois seulement sur la période, la rémunération prise en compte pour déterminer votre éligibilité sera celle que vous auriez perçue si vous aviez été rémunéré pendant 12 mois.

4. QUESTION FRÉQUENTE :

Q : Comment est déterminée la prime pour les temps partiels ?

R : Elle est ajustée en fonction de votre quotité de travail.

Q : Quand sera versée la prime ?

R : Sur la paye du mois d'octobre, en une seule fois

5. NOTRE AVIS :

Chers collègues, nous saluons ce geste du gouvernement, mais soyons clairs : c'est une goutte d'eau dans l'océan des augmentations et de l'inflation que nous subissons au quotidien. Cette prime, aussi bienvenue soit-elle, ne couvre pas la hausse du coût de la vie. Nous méritons mieux, nous méritons plus. Ne nous contentons pas de miettes, exigeons le pain entier !

Partagez largement cette information ! Plus nous sommes informés, plus nous sommes forts.